



REGLEMENT D'EPREUVE LA TRANSJURASSIENNE 9 et 10 FEVRIER 2019

1. DEFINITION DE L'EVENEMENT	2
LES COURSES	2
LES CHALLENGES.....	2
LE PARCOURS	2
2. INSCRIPTIONS ET TARIFS	Erreur ! Signet non défini.
INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES	2
MONTANTS DES INSCRIPTIONS.....	3
3. ASSURANCE / ANNULATION / REMBOURSEMENTS / CHANGEMENTS DE DOSSARD	4
ASSURANCE.....	4
ANNULATION.....	4
REMBOURSEMENTS D'INSCRIPTION	4
CHANGEMENTS DE DOSSARD.....	4
4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE	4
RETRAIT DES DOSSARDS	4
CHRONOMETRAGE	4
5. LIGNES ET HORAIRES DE DEPART / STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE.....	5
LIGNES ET HORAIRES DE DEPART	5
STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE	5
6. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS / APPELS	6
OBLIGATIONS DES CONCURRENTS	6
PROTETS ET APPELS.....	6
7. HORS DELAI ET ABANDONS	6
8. SECURITE MEDICALE ET SECOURS	6
DIRECTIVES MEDICALES.....	6
DISPOSITIF DE SECOURS	7
9. PROTOCOLE PRIX ET RECOMPENSES.....	7
10. INFORMATIONS PRATIQUES	7
11. ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT	7
ACCEPTATION DU REGLEMENT.....	7
MODIFICATION DU REGLEMENT	7
INTERPRETATION DU REGLEMENT	7
12. DROIT D'IMAGE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE	8
DROITS D'IMAGE.....	8
REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES	8
ANNEXE 1	9

1. DEFINITION DE L'EVENEMENT

La Transjurassienne, course populaire de ski de fond longue distance internationale et FIS a lieu, tous les ans, le 2^{ème} week-end de février.

LES COURSES

L'évènement Transju' comprend 5 épreuves de différentes distances et techniques réparties sur deux jours de compétitions, selon la technique de course.

Course	Date	Km	Style	Catégories
La Transju'Classic	Samedi 9 février	56 km	CT (classique)	Sen – M12
La Trans 25CT	Samedi 9 février	25 km	CT (classique)	U20 H / SEN D – M12
La Transjurassienne	Dimanche 10 février	68 km	FT (skating)	Sen – M12
La Transju'Marathon	Dimanche 10 février	48 km	FT (skating)	Sen – M12
La Trans 25FT	Dimanche 10 février	25 km	FT (skating)	U20 H / SEN D – M12

Courses ouvertes à tous les hommes et toutes les dames (sauf 25km), licenciés FIS, FFS ou titulaires d'un titre FFS âgé(e)s de :

- 17 ans minimum pour les hommes et 20 ans minimum pour les dames pour les distances de 25km CT et 25km FT, inscription accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- 20 ans minimum pour les distances de 56km CT, 48km FT et 68km FT

LES CHALLENGES

➤ [Ultra Trans](#)

Le challenge UltraTrans allie les deux courses principales du week-end Transjurassienne : La Transju'Classic (56kmCT) + La Transjurassienne (68kmFT).

➤ [Défi Ski / Trail Transju'](#)

Le Défi Ski / Trail Transju' prend en compte les épreuves longues distances de La Transjurassienne (68km FT, 48km FT et 56km CT) + celles de la Transju'trail (72km, 36km).

LE PARCOURS

Le parcours privilégié est le parcours historique. En cas d'enneigement insuffisant, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour proposer un parcours de repli.

Plusieurs sprints intermédiaires seront disputés sur le parcours.

2. INSCRIPTIONS ET TARIFS

INSCRIPTIONS ET DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les inscriptions s'effectuent en **ligne uniquement**, dernier délai, le 3 février 2019 inclus. **Aucune inscription papier ne sera réceptionnée.**

Les inscriptions sont possibles **dans la limite des 4.500 dossards disponibles**, répartis comme suit : 2.500 (68FT) / 650 (48FT) / 600 (56CT) / 500 (25FT) / 250 (25CT). Le comité d'organisation pourra anticiper la fermeture des inscriptions dans le cas où le nombre de coureurs est atteint avant la date de clôture des inscriptions.

Les épreuves sont ouvertes aux concurrents :

- Non licenciés FFSki, qui peuvent participer par l'achat d'un ticket course FFS, fourni par l'organisation lors de votre inscription (cf. tarif non licencié)
- Membres d'un club affilié à la FFS, possesseurs d'une carte neige compétiteur, dirigeant ou loisir
- Membres de la Fédération Internationale de Ski ou
- Membres d'une fédération étrangère de ski de fond (ESP, AND, SUI)

Une licence autre qu'une licence des fédérations mentionnées ci-dessus ne sera pas acceptée.

ATTENTION !

Les carte neige Dirigeant, Loisir et ticket course doivent être obligatoirement accompagnées d'un [certificat médical](#) datant de moins d'un an le jour de la course attestant de « la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ». ([cf. plaquette officielle de la FFS](#))

MONTANTS DES INSCRIPTIONS

Les prestations incluses dans le tarif :

- le dossard (nominatif si l'inscription est reçue avant le 9 décembre 2018)
- le lot souvenir
- le Guide Transju'
- le classement chronométré
- l'assistance médicale et sécurité
- le remboursement partiel en cas d'annulation de la part de l'organisateur
- les ravitaillements
- le transport le jour de la course
- les consignes à skis à l'arrivée
- le sac vestiaire et son transport du stade de départ vers l'arrivée
- l'assistance technique
- la préparation des pistes
- le soin d'après course par l'équipe des kinés et ostéopathes

Le montant des droits d'inscription est fixé chaque année par le Comité d'Organisation.

Tarif 2019	La Transju'Classic, La Transjurassienne & La Transju'Marathon			
	Licencié FFS	Sans repas	Non Licencié FFS	Sans repas
Jusqu'au 18/11/2018	75 €	69 €	90 €	84 €
Du 19/11/18 au 06/01/19	95 €	89 €	110 €	104 €
Du 07/01/19 au 03/02/19	115 €	109 €	130 €	124 €

Tarif 2019	La Trans 25CT et La Trans 25FT			
	Licencié FFS	Sans repas	Non Licencié FFS	Sans repas
Jusqu'au 18/11/2018	34 €	28 €	49 €	43 €
Du 19/11/18 au 06/01/19	44 €	38 €	59 €	53 €
Du 07/01/19 au 03/02/19	54 €	48 €	69 €	63 €

3. ASSURANCE / ANNULATION / REMBOURSEMENTS / CHANGEMENTS DE DOSSARD

ASSURANCE

Il est conseillé aux participants non licenciés FFS de souscrire une assurance individuelle complémentaire contre les risques liés à la pratique du ski de fond.

ANNULATION

Le délai d'annulation est fixé à 6 jours avant le début des manifestations. La décision officielle sera prise par le Directeur d'Epreuve et l'Organisateur. Toutefois, les manifestations ne peuvent pas être annulées moins de 3 heures avant l'heure de départ programmée, sauf pour des raisons de sécurité des skieurs, des officiels et des organisateurs.

REMBOURSEMENTS D'INSCRIPTION

Les deux seuls cas de figure suivants pourront être pris en compte pour un remboursement partiel du montant des inscriptions. Toute autre raison ne pourra pas être invoquée par le coureur.

➤ En cas d'annulation de la part de l'organisateur

Pour toutes les courses, un montant de 50% du tarif d'inscription réglé par le coureur sera remboursé (hors frais de dossier).

100% du montant du ticket journalier de participation de la FFS pour les non licenciés seront remboursés.

Aucune démarche n'est à effectuer.

➤ En cas d'annulation de la part du coureur

Le coureur a la possibilité de demander un remboursement dans le cas d'un décès, d'un accident ou d'une maladie du participant ou de son conjoint ou d'un ascendant ou descendant du 1^{er} degré sous réserve d'avoir complété le [formulaire en ligne](#) et d'avoir fourni les documents l'attestant (certificat médical ou certificat de décès), le jour de la demande ou au plus tard 2 jours après celle-ci. Le montant des frais d'inscription remboursés sont les suivants :

- 50% du montant jusqu'au 30 décembre 2018
- 30% du montant du 31 décembre 2018 au 20 janvier 2019 inclus

Aucune demande de remboursement ne sera accordée après le 20 janvier 2019.

Le délai de traitement sera le plus court possible, mais à partir du 7 janvier 2019, le traitement sera reporté après l'évènement.

CHANGEMENTS DE DOSSARD

Le coureur a la possibilité de transférer ses droits d'inscription (et non pas le numéro de dossard) à un autre skieur ou de changer de course, dernier délai le dimanche 3 février à minuit inclus, sous réserve :

- d'avoir complété le [demande en ligne](#), avant le dimanche 3 février 2019 à minuit inclus
- qu'il reste des dossards disponibles dans la course souhaitée au moment de la demande
- que le coureur ait réglé le montant de 20€ au moment de la demande
- qu'en cas de changement de coureur, le nouveau coureur joigne les documents obligatoires au moment de la demande

Après le dimanche 03/02/2019, plus aucune modification ne sera acceptée.

Toute demande de changement effectué après le 9 décembre 2018 entraîne la perte du nom inscrit sur le dossard.

4. RETRAIT DES DOSSARDS ET CHRONOMETRAGE

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au salon International du Nordique et de l'Outdoor au sein du centre sportif des Rousses (128 rue des écoles) : le vendredi 8 février, de 9h à 19h et le samedi 9 février, de 8h à 19h

CHRONOMETRAGE

Vous êtes équipé d'une puce de chronométrage. Veuillez à ne pas l'endommager et à la rendre après la compétition, à la sortie du stade d'arrivée.

Tout transpondeur non restitué, perdu ou détérioré sera facturé 72€ par le chronométreur. Il est de la responsabilité du coureur de restituer le transpondeur à l'issue de la manifestation et au plus tard dans les 15 jours suivants la

manifestation.

Le dossard est personnel et non transmissible sans l'accord de l'organisation sous peine de disqualification.

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une autre personne (usurpation d'identité).

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15'000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive et sans l'autorisation de l'organisateur ».

Aucune inscription ne devra apparaître sur le dossard en dehors de celles des partenaires officiels de l'épreuve.

5. LIGNES ET HORAIRES DE DEPART / STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE

LIGNES ET HORAIRES DE DEPART

L'attribution des lignes de départ est décidée par le Directeur d'Epreuve en fonction :

- 1- des résultats précédents sur La Transjurassienne (2 dernières éditions réalisées, soit 2017 et 2018)
- 2- des points FIS pour les athlètes ayant fourni un code FIS actif
- 3- des résultats sur une course longue distance de la Worldloppet (2 dernières éditions réalisées) avec production obligatoire par le demandant de documents officiels attestant des résultats
- 4- des points FFS pour les licenciés Compétiteurs
- 5- des résultats sur les courses françaises suivantes, pour la dernière saison réalisée sur demande motivée avec production obligatoire par le demandant de documents officiels attestant des résultats :
 - l'Envolée Nordique / - la Foulée Blanche / - le Marathon de Bessans

Des titres honorifiques sont décernés aux participants fidèles et donnent droit à une ligne préférentielle :

- Le titre de Sénateur, participants ayant terminé toutes les éditions Transjurassienne, version longue, soit 35 Transjurassienne en 2019.
- Le titre de Grand'Ambassadeur, participants ayant terminé au moins 28 éditions longues en 2019.
- Le titre d'Ambassadeur, participants ayant terminé au moins 18 Transjurassienne en 2019.

Handisport règlement spécifique détaillé en annexe 1.

Il est de la responsabilité du concurrent d'entrer dans la ligne de départ qui lui a été attribuée. Toute personne partant dans une autre ligne de départ se verra pénalisée en temps ou disqualifié, sur décision du comité d'organisation.

Un coureur participant pour la première fois aura la possibilité de choisir sa ligne de départ en remplissant le [formulaire](#).

Aucun changement de ligne ne sera effectué après le 27 janvier 2019. Pour toute demande de changement de ligne avant cette date, merci de compléter la [demande en ligne](#).

Toute demande de changement de ligne effectuée après le 9 décembre 2018 entraîne la perte du nom inscrit sur le dossard.

[Cliquez ici](#) pour voir la répartition des lignes de départ. L'horaire de départ est donné en fonction de la ligne attribuée.

STADES DE DEPART ET D'ARRIVEE

L'ouverture des box et le contrôle obligatoire à l'entrée sont prévus 1 heure avant le départ. L'ouverture des box peut être reculée pour des raisons de sécurité sur le parcours.

Le stade de départ sera ouvert 1h avant le 1^{er} départ et fermé 15 minutes après le dernier départ.

Le stade d'arrivée sera fermé à 17h30 le samedi et à 18h30 le dimanche.

6. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS / PROTETS / APPELS

OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, en cas de non-respect du présent règlement, de la technique classique pour les courses du samedi, en cas de non-respect des bénévoles, membres de l'organisation, partenaires et en cas de jet de détritrus en dehors des zones prévues par l'organisation, de circulation en dehors du parcours ou de dégradation de la faune et de la flore. Des officiels seront présents le long du parcours pour vérifier le respect de ces règles.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié.

PROTETS ET APPELS

Un protêt peut être déposé auprès de l'organisation, selon les conditions mentionnées à l'article 387 du RIS. Il doit être accompagné de 100 CHF. ou d'une somme équivalente, selon l'article 361.4 du RIS. Si le protêt est accepté, le montant versé sera remboursé.

Un appel peut être déposé, selon les conditions mentionnées à l'article 387 du RIS.

7. HORS DELAI ET ABANDONS

Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique dans les plages horaires fixées ne seront pas classés. Tout coureur « Hors Délai », contraint à l'abandon ou qui abandonne de lui-même devra spontanément se signaler à l'organisation (PC course, ravitaillements...) et remettre sa puce de chronométrage à l'organisation ou contrôler le plus proche et sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée. Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Pour toutes les courses : le trajet doit être parcouru intégralement à ski, en style classique pour les courses 25CT et 56CT et en style libre pour les courses 25FT, 48FT et 68FT

Les horaires peuvent évoluer pour des raisons de sécurité. Pour la même raison, d'autres barrières horaires peuvent être ajoutées.

A partir de 13h30, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les skieurs quelques secondes au niveau du passage de route de Chaux-Neuve si les conditions de circulation l'exigent. Cette décision sera prise par le Directeur d'Epreuve.

Voir le tableau des horaires du [samedi](#) et du [dimanche](#)

8. SECURITE MEDICALE ET SECOURS

DIRECTIVES MEDICALES

La participation à La Transjurassienne nécessite d'être prêt physiquement et techniquement. Pour cette raison, chaque skieur doit être correctement entraîné en fonction de la distance choisie.

Une visite chez le médecin est vivement conseillée et obligatoire pour les personnes ne possédant pas de licence FFS compétiteur ou de licence FIS pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ([voir modèle](#)).

Soyez également particulièrement attentif en cas d'ensoleillement (protection des yeux et hydratation régulière) ou en cas de froid intense, inférieur à -10°C (protection des yeux et tenue vestimentaire adaptée)

En fonction des prévisions météorologiques, des recommandations relatives aux conditions de course seront fournies avant la course. Il incombe aux participants de chercher cette information et de suivre les recommandations. Si la température est en dessous de -25°C sur tout ou une partie importante du parcours, la compétition sera repoussée voir annulée.

DISPOSITIF DE SECOURS

Le dispositif de secours est dimensionné et mobile afin d'assurer la sécurité des participants sur l'ensemble du parcours.

9. PROTOCOLE PRIX ET RECOMPENSES

A l'issue des épreuves de La Transju'Classic, le samedi et de La Transjurassienne, le dimanche, les 3 premiers hommes et les 3 premières dames devront se présenter en zone mixte, de suite après l'arrivée du 3^{ème}, pour la cérémonie des fleurs puis participer aux interviews Presse – Médias. Les concurrents doivent porter visiblement leurs dossards de course.

Le détail des coureurs récompensés et les horaires de remise des prix sont disponibles [ici](#).

Les concurrents qui, sans motif (accepté par le Comité d'Organisation), n'assisteront pas à la distribution des prix perdront le droit à leur prix. **Tout concurrent appelé sur le podium lors de la cérémonie officielle de remise des prix devra porter visiblement son dossard de course.**

Aucune remise de prix n'aura lieu en dehors de la cérémonie officielle.

10. INFORMATIONS PRATIQUES

Les informations concernant les transports, les ravitaillements, la circulation, les sacs vestiaires, le fartage etc. sont disponibles [à cette adresse](#).

11. ACCEPTATION / MODIFICATION / INTERPRETATION DU REGLEMENT

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents doivent lire et accepter le présent règlement. En s'inscrivant chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement complet et l'accepter sans réserve.

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de matériels au cours des transports, avant, pendant et après l'épreuve.

Pour les sujets non abordés dans ce présent règlement, le règlement FIS pour les courses populaires de ski de fond doit être pris en compte.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Epreuve se réserve le droit de modifier les dispositions du présent règlement en fonction des circonstances qui, éventuellement, pourraient se présenter.

Le Jury pourra prendre toutes les dispositions non prévues au présent règlement. En particulier, il se réservera le droit de modifier le départ ou l'itinéraire si les conditions le justifient. Le Jury se réservera également le droit de modifier les horaires en fonction des conditions météorologiques.

INTERPRETATION DU REGLEMENT

Le Comité d'Organisation a compétence pour décider sur tous les cas non prévus par le présent règlement.

Le texte, rédigé en français, sera seul reconnu valable en cas de discussion au sujet de l'interprétation du règlement.

Le jury de compétition se réserve le droit de programmer plusieurs départs.

DROITS D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des épreuves Transjurassienne ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves Transjurassienne, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo, les différents journaux et magazines partenaires, l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein de Trans'Organisation. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.



LA TRANSJURASSIENNE

9 & 10 FEVRIER 2019

ANNEXE AU REGLEMENT D'EPREUVE

**CONDITIONS PARTICULIERES
PARTICIPATION DES COUREURS HANDISPORT**

Réserves : Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier tout point du règlement en fonction des circonstances.

Toutes les courses de La Transjurassienne sont ouvertes aux coureurs Handisport, selon des conditions différentes, détaillées ci-dessous.

Trans 25CT et Trans 25FT

La Trans 25FT sera course de référence pour l'attribution d'un classement handisport particulier. Elles sont ouvertes à tous les coureurs Handisport :

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 5 minutes avant la première ligne.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne 2019)
- les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

La Transju'Classic

Cette course est ouverte à tous les coureurs Handisport :

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne 2019)
- Les athlètes assis (luge nordique) partiront juste après la dernière ligne.

La Transju'Marathon

Cette course est ouverte aux athlètes debout. Elle n'est pas ouverte aux athlètes déficients visuels et assis.

- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne 2019)

La Transjurassienne

Cette course est ouverte aux athlètes déficients visuels et debout. Elle n'est pas ouverte aux athlètes assis.

- les athlètes déficients visuels bénéficient d'un départ anticipé de 30 minutes avant la ligne élite.
- les athlètes debout sont intégrés à la course. L'attribution de la ligne de départ s'effectue sur la même base que les valides (cf. règlement d'épreuve La Transjurassienne 2019)

Hors délai

Les horaires de « Hors Délai » sont fixés par le Directeur d'Epreuve pour garantir la sécurité des participants. Tout coureur ne parvenant pas dans les temps à l'un de ces points ne peut espérer finir l'épreuve avant la nuit.

Tous les coureurs devront avoir franchi les différents points de contrôles pour être classés.

Les coureurs qui ne sont pas passés à l'enregistrement électronique dans les plages horaires fixées ne seront pas classés.

Tout coureur « Hors Délai » sera transporté par l'organisation sur le site d'arrivée.

Les participants ne sont alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Les horaires pour [samedi](#) et [dimanche](#).

Date limite d'inscription

La date limite pour recevoir les inscriptions est fixée au dimanche **3 février 2019**.

Veillez vous référer au règlement d'épreuves de La Transjurassienne pour tous les autres points du règlement identiques à tous les concurrents.